

# EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARQUENAY

---

## SEANCE DU 19 JANVIER 2023

Nombres de Membres En exercice : 15 Nombre de Membres Présents : 11
--

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués le 12.01.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de **Mr. BERTREL Jérémy, Maire.**

Etaient présents : Ms Jérémy BERTREL, Régine BREHIN, Jean-Paul BREHIN, Méline BRUNEAU, Lucie CHARPENTIER, Raphaël LAMY, Romain LETREGUILLY, Philippe OGER, Aurélien RICHARD, Carol-Anne SASSIER, Christophe TINNIERE.

Etaient excusés : Ms Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Fanny MEIGNAN, Vanessa MENARD, Didier PICHOT.

Secrétaire de séance : Mr Philippe OGER

## Objet : CHANTIERS ARGENT DE POCHE

---

Monsieur le Maire expose que :

Dans le cadre de la mise en place du dispositif « Argent de Poche », qui s'adresse aux jeunes du territoire âgés de 16 à 18 ans et est organisé par le service jeunesse du Pays de Meslay-Grez, il est proposé au conseil municipal de mettre en place de petits chantiers de proximité participant à l'amélioration du cadre de vie à l'occasion des congés scolaires 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de proposer quatre chantiers :
  - 2 pendant les vacances scolaires d'avril 2023,
  - 1 pendant les vacances d'été en juillet 2023
  - 1 pendant les vacances d'octobre 2023
- Désigne Monsieur le Maire référent et Didier DEBLONDE, employé communal comme encadrant de l'équipe.
- Indique que 2 jeunes seront accueillis lors de chaque chantier ;
- Précise que les chantiers sont ouverts en priorité aux jeunes de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats passés avec les jeunes, la demande d'exonération de charges auprès de l'URSSAF ainsi que toutes autres pièces nécessaires au présent dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits  
Le Maire, J. BERTREL